Recognizing And Reporting Child Abuse Or Neglect: Your Legal And Ethical Duty Fatality File – French



Cas réel : Examen des Pratiques de Protection de l’Enfance – « Enfant W » (2025)

Un enfant de cinq ans, désigné sous le nom d’« Enfant W », est décédé à la suite de graves défaillances en matière de protection de l’enfance, qui ont ensuite fait l’objet d’un examen publié sous le titre « Examen des pratiques de protection de l’enfance » (mai 2025). Avant le décès de l’enfant, il y avait eu de multiples contacts avec les services et de nombreuses occasions d’identifier l’aggravation du risque. Cependant, les préoccupations n’ont pas toujours été reconnues comme des indicateurs de préjudice grave, et les informations essentielles n’ont pas été efficacement partagées entre les organismes. À un moment donné, des partenaires clés – notamment la structure d’accueil de la petite enfance fréquentée par l’enfant – n’ont pas été contactés lors de la prise de décision concernant l’orientation vers les services, ce qui a limité la compréhension globale de l’expérience vécue par l’enfant.

L’examen a conclu qu’une escalade plus précoce, une curiosité professionnelle plus vive et une action plus décisive fondée sur des préoccupations raisonnables auraient pu modifier le cours des événements. Cette affaire a souligné que les obligations de protection sont déclenchées par des soupçons ou des indicateurs de risque – et non par une certitude – et que l’hésitation, une communication fragmentée ou des suppositions peuvent prolonger l’exposition d’un enfant au danger. En conséquence, les recommandations se sont concentrées sur l’amélioration du partage d’informations entre les différents organismes, le renforcement des obligations de signalement et le renforcement de la formation afin de garantir une intervention précoce lorsque des indicateurs de négligence ou de maltraitance sont observés.

Source : Olscb.org